

DEPARTEMENT DE  
MOSELLE

Commune de  
**FILSTROFF-BECKERHOLZ**



Elaboration du  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**

# ANNEXES SANITAIRES

**P.L.U. approuvé par  
DCM le 29/08/03**

L'ATELIER DES  
TERRITOIRES

aménagement-environnement-urbanisme  
1, rue Marie-Anne de Bovet  
B.P. 30104 - 57004 METZ cedex 1  
Tél: 03.87.63.02.00 Fax: 03.87.63.15.20  
e mail : atelier.territoires@wanadoo.fr

Août 2003

## ANNEXES SANITAIRES

### I - EAU POTABLE

L'eau provient de la station de traitement de Téterchen – commune de Téterchen.

Capacité de production 2200 m<sup>3</sup>/jour, pointe de protection actuelle 2900 m<sup>3</sup>/, où elle subit les traitements suivants :

- déférisation
- neutralisation
- stérilisation préventive au chlore gazeux.

Dans le cadre de la mise en place du P.L.U. la municipalité prévoit de nouvelles zones urbanisables à vocation principale d'habitat comme suit :

Zone AU : Voie communale n° 1 reliant Beckerholz – au-dessus des jardins – à Filstroff – sortie Beckerholz – déjà desservie en eau potable Ø 160.

Zone AU : Voie communale n° 1 sortie Filstroff vers Ferme Grand Heidt déjà desservie.

Zone AU : rue du stade Filstroff déjà desservie Ø 110

Zone AU « inter houw Feld » côté cimetière déjà desservie Ø 110.

Ces zones peuvent être desservies en service normal par le réseau de distribution d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bouzonville existant.

En ce qui concerne la défense contre l'incendie le réseau est à même de desservir toutes les nouvelles zones.

### II - ASSAINISSEMENT

L'état actuel du réseau d'assainissement :

Une partie de la commune utilise une fosse septique, les autres se rejettent directement dans le ruisseau de la Bibichebach et la Nied.

Les zones UB (lotissement « La Forêt », « les Chanterelles », rue du Stade, rue de la Forêt) sont desservies par un réseau séparatif, mais en finalité les deux réseaux trouvent comme exutoire la rivière « La Nied ».

### **III - PROJET**

Des travaux d'amélioration du système de collecte des eaux usées sont en cours sous la maîtrise du Syndicat d'Assainissement de Bouzonville. Les futurs lotissements, rénovations et extensions de réseau devront être de type séparatif, adjacents aux lotissements existants.

Zone côté cimetière idem (raccordable sur l'existant).

### **IV - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS**

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont assurés par la société ESPAC. Les déchets sont envoyés au centre de stockage de cette société à Téting-sur-Nied.

Le ramassage des ordures ménagères est effectué de manière hebdomadaire et les encombrants sont ramassés deux fois par an.

Les administrés peuvent emmener leurs autres déchets à la déchetterie de Bouzonville, et trois conteneurs à verres sont mis à leur disposition sur la commune.